

20^e Rapide de CAPPELLE LA GRANDE

Samedi 29 novembre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : organisation - inscription

Le tournoi est organisé par le club « L'Echiquier cappellois » et se déroule au Palais des Arts de Cappelle-la-Grande. Le Président du comité d'organisation est M. Alexandre FERYN.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE. Les joueurs étrangers doivent avoir un identifiant FIDE.

Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1, les joueurs dont l'inscription est confirmée sur place avant 13h30.

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 7 rondes aux horaires suivants :

Ronde 1 : 13h30

Ronde 2 : 14h10

Ronde 3 : 14h50

Ronde 4 : 15h30

Ronde 5 : 16h10

Ronde 6 : 16h50

Ronde 7 : 17h30

Cérémonie de clôture : 18h15

La cadence de jeu est de 12min + 3sec/coup.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Le délai de forfait est de 12 minutes sauf si l'arbitre en décide autrement.

L'article A.5. s'applique pour l'ensemble de la manifestation.

Article III : droits d'inscription

L'inscription est gratuite et limitée aux 80 premiers joueurs inscrits.

Article IV : appariements

Les appariements se font au système suisse accéléré (système de HALEY). L'arbitre déterminera avant la ronde 1, en fonction des joueurs inscrits, les barrières ELO des 2 groupes.

L'arbitre utilise le logiciel P.A.P.I. homologué par la Fédération Française des Echecs, la saisie des résultats est effectuée par les joueurs via l'application de saisie des résultats papiweb.

Article V : classement - prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le buchholz.

Aucun prix ne sera distribué.

Article VI : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Alexandre FERYN, arbitre international (FRA).
Il est assisté de M. Fabrice CASIER et de Mme Cindy GOUVART.

Article VII : comportement des joueurs

Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi, ainsi que les discussions entre joueurs.

Les cigarettes électroniques sont interdites dans le bâtiment.

Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

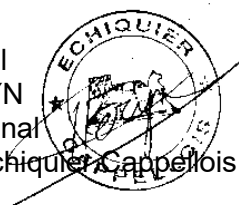
Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Article VIII : litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé de cinq joueurs titulaires, plus trois suppléants, désignés avant la première ronde. Ses décisions sont souveraines.

L'arbitre principal
Alexandre FERYN
Arbitre International
Président de l'Echiquier Cappellois



Annexe A : Parties en cadence rapide

A.1 Une partie d'échecs en cadence rapide est une partie durant laquelle soit tous les coups doivent être effectués dans un temps limité de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur ou joueuse ; soit le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur ou joueuse.

A.2 Les joueurs et joueuses ne sont pas obligés d'enregistrer les coups mais ils/elles ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie. Les joueurs ou les joueuses peuvent tout moment, demander à l'arbitre de leur fournir une feuille de partie dans le but de noter les coups.

A.3 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes.

~~A.4 Les Règles de Compétition s'appliquent si :~~

~~A.4.1 un ou une arbitre ne supervise pas plus de trois parties et~~

~~A.4.2 chaque partie est enregistrée par l'arbitre, son assistant ou son assistante et, si possible, par des moyens électroniques.~~

~~A.4.3 Les joueurs ou les joueuses au trait peuvent à tout moment demander à l'arbitre, son assistant ou son assistante de leur montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum. D'autres demandes doivent être considérées comme des distractions de l'adversaire.~~

A.5 Autrement, ce qui suit s'applique : A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires, Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1 Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas,

A.5.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5 L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

A.6 Le règlement d'une compétition spécifie si l'Article A.4 ou **l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la compétition.**